

Plan Communal de Sauvegarde P.C.S.

Commune de Sinard

Exemplaire consultation public



PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

SOMMAIRE

Préambule :

ARRÊTE MUNICIPAL	fiche 01	pages 3/4
CADRE JURIDIQUE	fiche 02	page 5
MISE A JOUR	fiche 03	page 6
MODALITE DE DECENCHEMENT DU PLAN	fiche 04	page 7

CHAPITRE I : LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

SCHEMA D'ALERTE	fiche A	pages 9/10
SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES DE LA COMMUNE	fiche B	page 11
LA CELLULE DE CRISE MUNICIPALE	fiche C	pages 12/13
LES FICHES REFLEXE		
➤ Le Maire « Directeur des opérations de secours »	fiche R 1	pages 14/15
➤ Cellule « Secrétariat »	fiche R 2	pages 16/17
➤ Cellule « Communication »	fiche R 3	page 18
➤ Cellule « Opération »	fiche R 4	page 19
➤ Cellule « Logistique »	fiche R 5	page 20
➤ Habitants / Témoins	fiche R 6	pages 21 à 27

CHAPITRE II : LES MOYENS RECENSES

MOYENS MATERIELS	fiche M 1	page 29
LIEUX D'ACCUEIL	fiche M 2	page 30
TRANSPORTS COLLECTIFS	fiche M 3	page 31
ALIMENTATION	fiche M 4	page 32
ENTREPRISES, ARTISANS, MEDECINS	fiche M 5	pages 33/34

CHAPITRE III : PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE

PRESENTATION DE LA COMMUNE	fiche C 1	page 36
IDENTIFICATION DES RISQUES	fiche C 2	page 37/38

ANNEXES

FICHE RENSEIGNEMENT POPULATION	Annexe I	page 42
PLANS ET CARTOGRAPHIE	Annexe II	pages 43 à 49
FICHE MISSION AREA	Annexe III	page 50
PROCEDURE DE VIGILANCE METEO	Annexe IV	page 51
ABREVIATIONS	Annexe V	page 52

Préambule

FICHE 01

ARRÊTE MUNICIPAL

Vu :

- le code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2, relatif aux pouvoirs de police du maire ;
- la loi du 13 août 2004 et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde ;
- le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- le Décret n° 2005-1158 du 13 septembre 2005 relatif aux plans particuliers d'intervention concernant certains ouvrages ou installations fixes et pris en application de l'article 15 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- la note de service de Monsieur le Préfet de l'Isère relative à l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde dans les communes du département.

Considérant :

- que la commune de SINARD est exposée aux risques majeurs suivants :
 - ✓ Mouvement ou glissement de terrain
 - ✓ Séisme
 - ✓ Rupture de barrages
 - ✓ Rupture du Pipeline Ethylène
 - ✓ Accident de transport de matières dangereuses
 - ✓ Accident dans le tunnel de l'A51
 - ✓ Accident sur autoroute A 51 avec nombreuses victimes
 - ✓ Chutes de neiges abondantes
 - ✓ Feu de forêt
- qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTE (suite)

Article 1er

Le plan communal de sauvegarde de la commune de SINARD est établi à compter du **???**

Article 2

Le plan communal de sauvegarde est consultable à la Mairie ;

Article 3

Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application ;

Article 4

Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises :

- à Monsieur le Préfet de l'Isère ;
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de l'Isère;
- à Monsieur le Directeur Départemental du Territoire ;
- au Commandant de Gendarmerie.

Fait à Sinard, le **x 2023**

Le Maire,
Christian ROUX

CADRE JURIDIQUE

- **La loi du 13 août 2004** et notamment son article 13 relatif au Plan Communal de Sauvegarde
- **Code Général des Collectivités Territoriales** – art. L 2212-2 : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toutes natures, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terrain ou de rochers, les avalanches et autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties. La police municipale prévoit également de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure. »
- **Décret n° 90-918 du 11 octobre 1990** relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs pris en application de l'article 21 de la loi n°87-565 du 22 juillet 1987
- **Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005** relatif au plan communal de sauvegarde et pris en application de l'article 13 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- **Décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005** relatif au plan ORSEC et pris en application

MISE A JOUR

- ✓ Assurer la mise à jour du plan communal de sauvegarde en complétant le tableau ci-après
- ✓ Informer de toutes modifications les destinataires du plan communal :
 - Préfet
 - Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - Gendarmerie
 - Direction Départementale des Territoires

Pages modifiées	Modifications apportées	Date de réalisation

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

MODALITES DE DECLENCHEMENT DU PLAN

Le plan communal de sauvegarde est déclenché

- ✓ **par le Maire, ou par son représentant désigné** dès lors que les renseignements reçus par tout moyen ne laissent aucun doute sur la nature de l'événement ; **il en informe alors l'autorité préfectorale ;**

 - ✓ **à la demande de l'autorité préfectorale** (le Préfet ou son représentant).
-

Le déclenchement du plan fait l'objet d'un arrêté municipal.

Dès lors que l'alerte est reçue par le Maire, celui-ci décide d'activer ou non la cellule de Crise Communale.

Le Maire prévient le responsable de chaque cellule et leur demande de se rendre au poste de Commandement Communal localisé à la Mairie de Sinard.

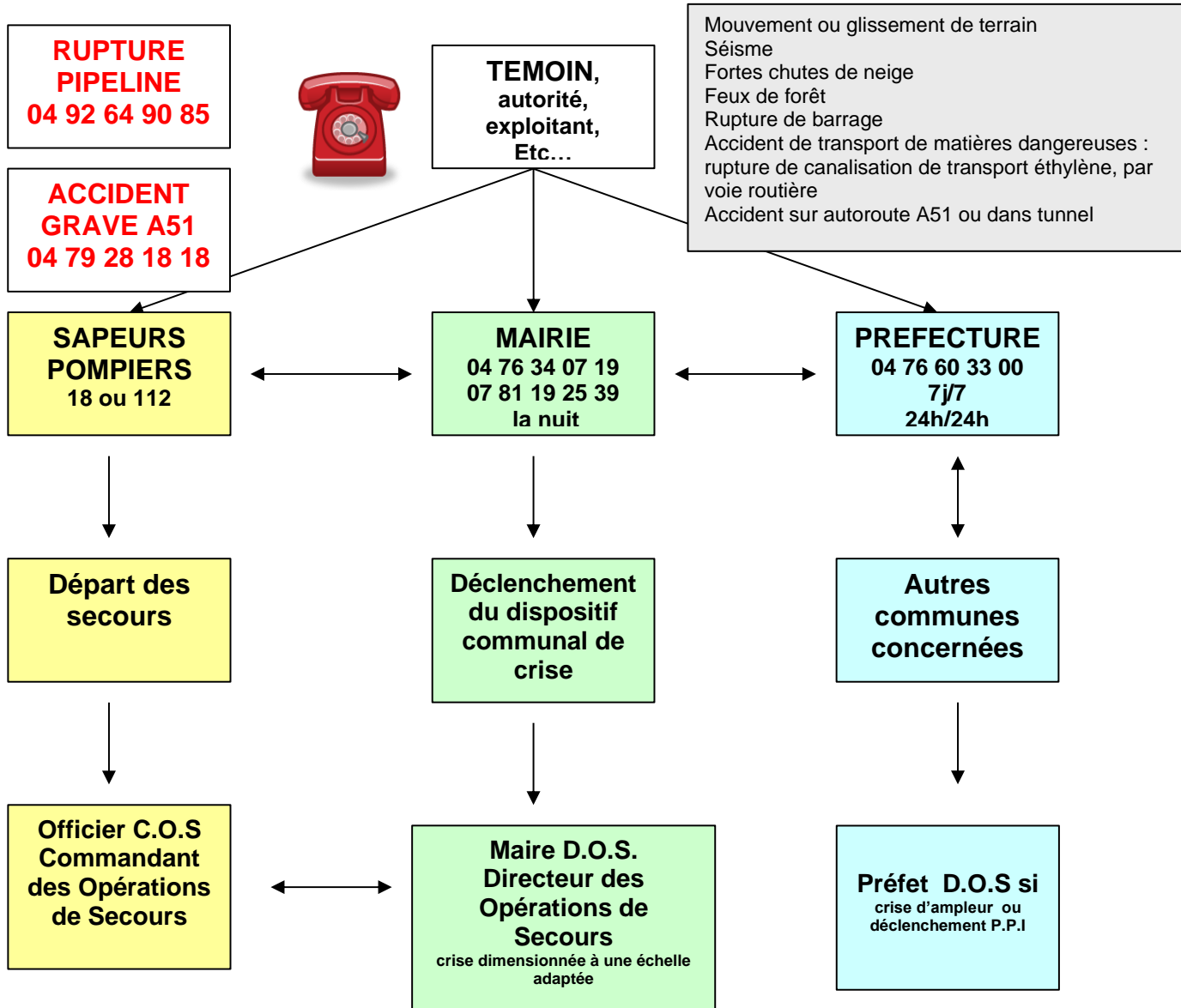
Pour cela, il met en œuvre le schéma d'alerte (voir Fiche A).

CHAPITRE I :

LE DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

**FICHE
A**

**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
SCHEMA D'ALERTE ET DE DECLENCHEMENT DES SECOURS**



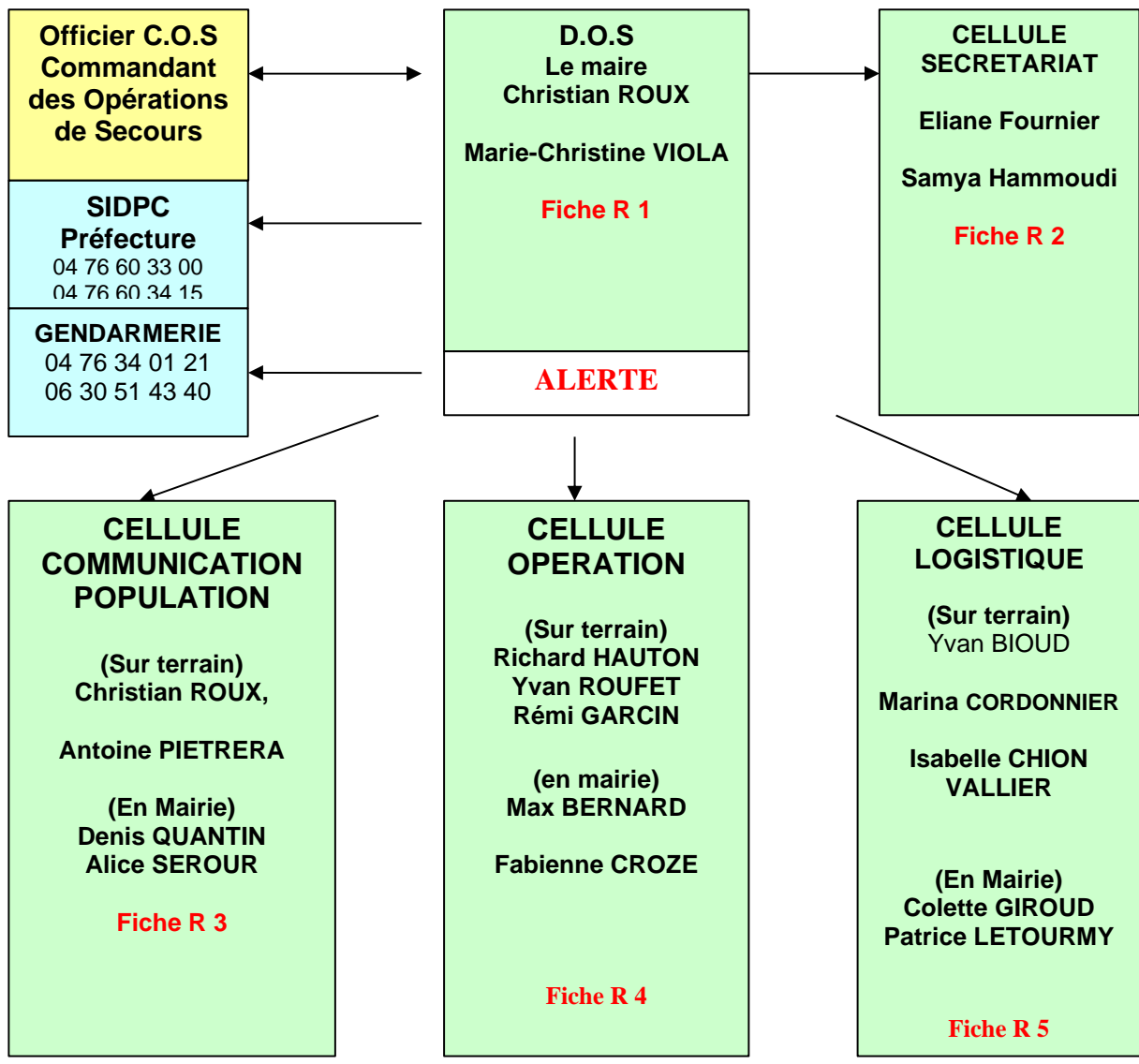
EN CAS D'ACCIDENT SUR A 51 OU TUNNEL SINARD, PREVENIR POMPIERS, CODIS, GENDARMERIE, AREA, PREFET : DECLENCHEMENT PLAN SPECIAL D'INTERVENTION (ANNEXE III).

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE SCHEMA D'ALERTE ET DE DECLENCHEMENT DES SECOURS

Annuaire des services

EAU Communauté de Communes du Trièves	04 76 34 86 54 / 06 88 27 79 65
Sapeurs-Pompiers	18 ou 112
	04-76-26-82-00 (accès direct CODIS)
	04-76-34-05-18 (Monestier de Clermont)
Gendarmerie	17
	04-76-20-37-00 (accès direct COG)
	04-76-34-01-21 (Monestier de Clermont)
Service RTM	04-76-23-41-61 (heures ouvrables)
	CODIS : 04-76-26-82-00 (soir, WE et JF)
	04-76-22-31-50 (fax)
SYMBHI (Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère)	06-98-43-99-74 (astreinte 24h/24h et 7j/7)
Préfecture de l'Isère Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SID-PC)	7j/7 24/2 : 04-76-60-33-00
	Fax 24/24 : 04-76-63-14-51
	Directeur (heures ouvrables) : 04-76-60-34-15
	Fax (heures ouvrables) : 04-76-44-08-63
Direction Départementale des Territoires - Grenoble	04-76-70-76-70 (heures ouvrables)
	04-76-70-78-57 (fax)
EDF	0810-333-238 (astreinte 24H/ 24H)
EDF Barrage de Monteynard/Avignonet	04-76-34-14-57 (astreinte 24H/24H)
	04-76-34-26-00 (astreinte 24H/24H)
Pipeline d'Ethylène : TRANSALPES	04-92-64-90-85 (urgence 24H/24H)
AREA : CESAR (Centre d'Exploitation de Sécurité et d'Assistance Routière)	04-79-28-18-18 (liste rouge)
Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU)	15
	04-76-42-42-42 (accès direct)
Médecins sur Monestier de Clermont	Maison Médicale : 04-76-34-03-31
	Dr CUGNOD LEGER : 04-76-34-18-42

**DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
SCHEMA D'ALERTE DES RESPONSABLES COMMUNAUX**



FICHE C

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE COMPOSITION CELLULE DE CRISE MUNICIPALE / C.C.M.
--

La C.C.M est activée en Mairie de Sinard en salle de réunion à l'étage

Place de la Mairie – 38650 SINARD

TEL : 04 76 34 07 19 / Fax : 04 76 34 16 03 /

EMAIL : contact@sinard.fr

Si impossibilité d'utiliser les locaux de la mairie, CCM à la Salle Polyvalente

CELLULE	RESPONSABLE	AUTRES MEMBRES	TELEPHONES	FICHES REFLEXES
D.O.S	Christian ROUX			R 1
		Marie-Christine VIOLA		R 1
SECRETARIAT	Eliane FOURNIER			R 2
		Samya HAMMOUDI		R 2
COMMUNICATION POPULATION TERRAIN	Christian ROUX			R 3
		Antoine PIETRERA		R 3
COMMUNICATION POPULATION MAIRIE	Denis QUANTIN			R 3
		Alice SERTOUR		R 3

DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE
COMPOSITION CELLULE DE CRISE MUNICIPALE / C.C.M.

CELLULE	RESPONSABLE	AUTRES MEMBRES	TELEPHONES	FICHES REFLEXES
OPERATION TERRAIN	Richard HAUTON			R 4
		Yvan ROUFET		R 4
		Rémi GARCIN		R 4
OPERATION MAIRIE	Max BERNARD			R 4
		Fabienne CROZE		R 4
				R 4
LOGISTIQUE TERRAIN	Yvan BIOUS			R 5
		Marina CORDONNIER		R5
		Isabelle CHION-VALLIER		R5
LOGISTIQUE MAIRIE	Colette GIROUD			R 5
		Patrice LETOURMY		R 5
				R 5

**C.C.M.
FICHE REFLEXE****D.O.S. / LE MAIRE OU SON SUPPLEANT**

NOMS Prénoms : ROUX Christian, VIOLA Marie-Christine

Le maire est le directeur des opérations de secours sur le territoire de sa commune jusqu'au déclenchement d'un plan de secours départemental par le préfet.

En cas d'alerte (météo, inondations...) transmise par la préfecture, le maire doit répercuter l'information ou l'alerte auprès des administrés.

En cas de crise, dès le début des opérations, le maire ou son adjoint doit en liaison avec le responsable local de la gendarmerie ou de la police, et avec l'officier des sapeurs-pompiers :

- ✓ Recevoir les informations provenant de la mairie, d'un habitant, de la préfecture ou des Sapeurs-Pompiers.
- ✓ Se rendre sur les lieux, apprécier l'importance et la gravité de l'évènement.
- ✓ Alerter les Sapeurs-Pompiers, la Gendarmerie, la Préfecture.
- ✓ Décider de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde, alerter les responsables communaux et activer la cellule de crise municipale.
- ✓ Prendre les premières mesures conservatoires : évacuation, périmètre de sécurité, premiers soins, assistance aux victimes...en utilisant un nombre minimum de personnes si danger immédiat.
- ✓ Prévoir le guidage des secours vers les lieux de la catastrophe ; aider à la régulation de la circulation, empêcher qu'un sur accident ne se produise.
- ✓ Faire interdire l'accès aux zones dangereuses par la mise en œuvre de barrages sur voie et sur les routes en relation avec le Conseil Général (RD 1075) et l'AREA si accès autoroutier.

- ✓ Faire indiquer le lieu de la catastrophe aux gendarmes ou aux policiers et mettre à la disposition des secours un local pouvant servir de poste de commandement proche de l'accident
- ✓ Recenser le nombre de victimes, de disparus et les personnes indemnes.
- ✓ Transmettre un bilan succinct à la mairie et demander sa transmission au CODIS et à la Préfecture par Fax.
- ✓ Organiser l'évacuation des habitants situés dans un rayon de 500 mètres d'un accident de transport de matières dangereuses ou d'une rupture du pipeline Ethylène.
- ✓ Dans le cas où il y aurait de nombreuses victimes décédées, en relation avec le Préfet, déterminer l'emplacement d'une chapelle ardente et la faire équiper.
- ✓ Organiser le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio psychologique des victimes ou sinistrés.
- ✓ Réquisitionner les moyens privés si nécessaire pour l'organisation de l'évacuation (cars, bus et véhicules)
- ✓ Rester en contact permanent avec le C.O.S. des Sapeurs-Pompiers.
- ✓ Mettre à disposition du C.O.S. les moyens communaux.
- ✓ Faire acheminer le matériel privé disponible (entreprises PELISSARD, TRIEVES TRAVAUX...)
- ✓ Mettre à disposition des secouristes un (ou plusieurs) local de repos, prévoir leur ravitaillement.
- ✓ Prendre, si nécessaire, les ordres de réquisition afin d'assurer le respect ou le retour du bon ordre, de la sûreté et de la salubrité publiques.
- ✓ Se tenir informé et rendre compte à la préfecture.
- ✓ Animer la Cellule de Crise dès que la situation se stabilise.

**C.C.M.
FICHE REFLEXE
SECRETARIAT**

NOMS Prénoms : FOURNIER Eliane, HAMMOUDI Samya.

Début de crise**1^{er} cas : Durant les heures de fonctionnement de la Mairie**

- ✓ Est informé de l'alerte.
- ✓ Alerte le maire ou son suppléant, les Sapeurs-Pompiers, la Gendarmerie.
- ✓ Attend le bilan téléphonique du maire et l'ordre de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde.
- ✓ Préviens les élus et les membres des cellules en précisant leur fonction (cellule opération, cellule logistique...).
- ✓ Accueille la C.C.M. et organise son installation avec le Maire.
- ✓ Ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), main courante.

2^{ème} cas : Durant les heures de fermeture de la Mairie

- ✓ Reçoit les informations du maire, et en note les directives.
- ✓ Se rend immédiatement en mairie pour activer la C.C.M.
- ✓ Attend le bilan téléphonique du maire et l'ordre de déclencher le Plan Communal de Sauvegarde.
- ✓ Préviens les élus et les membres des cellules en précisant leur fonction (cellule opération, cellule logistique...).
- ✓ Accueille la C.C.M. et organise son installation avec le Maire.
- ✓ Ouvre le calendrier des événements, informatisé ou manuscrit (pièce essentielle notamment en cas de contentieux), main courante.

Pendant la crise

- ✓ Assure l'accueil téléphonique de la CCM et tiens un journal des appels.
- ✓ Assure la logistique de la CCM (approvisionnement en matériel, papier,)
- ✓ Assure la frappe et la transmission des documents émanant de la CCM (réception et transmission des télécopies,...)
- ✓ Appuie les différents responsables de la CCM en tant que de besoin
- ✓ Tient à jour le calendrier des événements de la CCM

Fin de la crise

- ✓ Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise
- ✓ Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

**C.C.M.
FICHE REFLEXE****CELLULE COMMUNICATION / POPULATION**

NOMS Prénoms : ROUX Christian, PIETRERA Antoine, QUANTIN Denis, SERTOOUR Alice.

Au début de la crise

- ✓ Est informé de l'alerte.
- ✓ Se rend en mairie pour accueillir la C.C.M. et alerte les membres absents de la cellule

Pendant la crise

- ✓ Réceptionne, synthétise et centralise les informations qui lui sont communiquées et en informe le Maire.
- ✓ Accueille et informe la population dans la salle du conseil municipal pour éviter l'encombrement de la salle de crise.
- ✓ Assure la liaison avec les chargés de communication des autorités.
- ✓ Gère les sollicitations médiatiques si nécessaire en liaison avec le Maire.
- ✓ Assure l'information des populations sur le terrain en utilisant tous les moyens et techniques disponibles.
- ✓ Se met à disposition du secrétariat en cas d'affluence d'appels.
- ✓ informe : commerçants – artisans – entreprises situés sur le territoire de la commune

C.C.M.
FICHE REFLEXE

CELLULE OPERATION

NOMS Prénoms : HAUTON Richard, ROUFET Yvan, GARCIN Rémi, BERNARD Max, CROZE Fabienne.

- ✓ Est informé de l'alerte.
- ✓ Se rend en mairie pour accueillir la C.C.M. et alerte les membres absents de la cellule
- ✓ Se rend sur les lieux du sinistre.
- ✓ Analyse la situation et prend les premières mesures d'urgence (premiers secours, évacuation, périmètre de sécurité adéquat, déplacement de population vers les points de regroupement...)
- ✓ Demande les moyens logistiques nécessaires (car, véhicule, matériel etc.).
- ✓ Informe la population des mesures d'urgence prises (évacuation, conduite à tenir...)
- ✓ Utilise les moyens sonores (véhicule de la Mairie) pour avertir la population.
- ✓ Reste en relation permanente avec le Maire et le C.O.S. qui est vêtu d'un dossard jaune fluorescent.
- ✓ Organise l'évacuation, le rassemblement, l'accueil, l'hébergement et le soutien socio-psychologique des victimes ou sinistrés en relation avec le COS et le maire.
En cas de **rupture du pipeline éthylène** ou d'un accident de transport de matières dangereuses, évacuer la population au-delà **d'un rayon de 500 mètres** de l'accident.
- ✓ En fonction du lieu de l'accident ou de la menace, décide avec le maire et le C.O.S des points d'accueil et de regroupements des « impliqués ». Salle polyvalente, école, foyer rencontre...
- ✓ Est chargé du comptage des personnes à évacuer, des manquants...Remplissage de fiches (voir annexe I)
- ✓ Gère la mise en œuvre de toute mesure concernant les établissements recevant du public (confinement de **l'école, du périscolaire, du CEF le Relais du Trièves** ...) en relation avec le maire, le COS et en collaboration avec les chefs d'établissements.

**C.C.M.
FICHE REFLEXE
CELLULE LOGISTIQUE**

NOMS Prénoms : BLOUD Yvan, CORDONNIER Marina, CHION-VALLIER Isabelle, GIROUD Colette, LETOURMY Patrice.

- ✓ Est informé de l'alerte.
- ✓ Se rend en mairie pour accueillir la C.C.M. et alerte les membres absents de la cellule et le personnel d'astreinte.
- ✓ Alertes et informe les gestionnaires de réseaux (assainissement, électricité, téléphone, etc.)
- ✓ Se rend sur les lieux du sinistre
- ✓ Se charge de faire le point sur le matériel disponible et le met à disposition des secours (ex : véhicule, outils, barrières, parpaings ...)
- ✓ Contacte les entreprises privées (pelles mécaniques, conducteur, chauffeur de cars...) et les magasins d'alimentations (vivres, nourriture eau...)
- ✓ Organise le transport collectif des personnes.
- ✓ S'assure du bon fonctionnement des moyens de transmissions
- ✓ Reste en relation permanente avec la cellule opération, le maire et le COS.
- ✓ Active et met en œuvre si nécessaire le point de rassemblement de la commune.
- ✓ S'assure du non encombrement de la ligne téléphonique du poste du Maire (04.76.34.28.20).
Ligne indépendante de la mairie à conserver en LIAISON DE SECOURS.
- ✓ Fait acheminer des vivres, des couvertures si nécessaire.
- ✓ Gère les missions du personnel des services techniques.
- ✓ Fait acheminer les clés des bâtiments utilisés par les secours.

Fiche distribuée aux habitants concernés.

**FICHE
R 6/A**

C.C.M. La Cellule de Crise Municipale

FICHE REFLEXE HABITANT- TEMOIN

Vous êtes un habitant d'une zone susceptible d'être concerné par un :

Glissement de terrain

Hameaux concernés :

- ✓ Le Champ du Mouton
- ✓ Les Fauries
- ✓ La Motte
- ✓ Pépinière

Phénomènes observables

- ✓ Fissures dans les murs, craquements.
- ✓ Poteaux, barrières penchées.
- ✓ Terrains ondulés, fissurés (début de niche d'arrachement).
- ✓ Effondrement d'un bâtiment.
- ✓ Déplacement significatif d'élément fixé au sol.

Conduite à tenir :

- ✓ **Alerter les secours en composant le 18 ou le 112.**
- ✓ Prévenir vos voisins.
- ✓ Evacuer la zone et se rendre sur des points hauts.
- ✓ Ne pas revenir sur ses pas.
- ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ✓ Faire un premier point sur les éventuelles absences.
- ✓ Renseigner les secours à leur arrivée
- ✓ Se regrouper et attendre les consignes des secours.

C.C.M. La Cellule de Crise Municipale FICHE REFLEXE HABITANT- TEMOIN

L'ensemble de la commune de Sinard est concerné par un risque de séisme classé en Zone 3 (modérée).

Séisme

- ✓ Tout le territoire de la Commune.

Phénomènes observables

- ✓ Fissures dans les murs, craquements.
- ✓ Vibrations du sol transmises aux bâtiments.
- ✓ Failles dans le sol.
- ✓ Objets tombants au sol.
- ✓ Chute de matériaux divers (tuiles...)

Conduite à tenir :

✓ Pendant la première secousse :

- Si impossibilité de sortir :
 - Se mettre à l'abri près d'un mur, d'une colonne porteuse, sous des meubles solides.
 - S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur :
 - S'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques...)
 - Ne pas toucher aux câbles tombés à terre
 - A défaut, s'abriter sous un porche.
 - En voiture, ne pas s'arrêter près de bâtiments, etc... et ne pas descendre avant la fin des secousses.

✓ Après la première secousse :

- Couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Ne pas allumer de flamme et ne pas fumer
- En cas de fuite de gaz, ouvrir fenêtres et portes
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils seront pris en charge par les enseignants, un Plan de Mise en Sécurité des écoles a été prévu (PPMS)
- **Alerter les secours en composant le 18 ou le 112**
- Si sinistre grande ampleur, écouter la radio (France Bleu Isère sur 98.1 FM, les radios locales, récepteurs alimentés par piles si possible)
- Faire un premier point sur les éventuelles absences
- Renseigner les secours à leur arrivée
- Se regrouper hors bâtiment et attendre les consignes des secours

C.C.M. La Cellule de Crise Municipale FICHE REFLEXE HABITANT- TEMOIN

Fortes chutes de neige

Les précipitations neigeuses tombent généralement de décembre à février, mais parfois dès novembre et jusqu'en mai. Elles peuvent durer de quelques heures à plusieurs jours.

Les conséquences :

Pour les piétons, le risque de chute est important.

La perturbation routière peut être perturbée, voire bloquée.

Avec les blocages sur les réseaux de transports, l'économie locale peut être perturbée (exemple : retards en approvisionnement de produits divers...)

Les réseaux aériens de télécommunication et d'électricité peuvent être endommagés voire coupés.

Les toitures peuvent s'effondrer sous le poids de la neige humide.

Conduite à tenir : Prévenir les secours en composant le 18 ou le 112.

Renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Circulation Routière (CRICR Rhône Alpes Auvergne : 08 26 022 022)

VIGILANCE ORANGE

- ✓ Être prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer.
- ✓ Se renseigner sur les conditions de circulation.
- ✓ Préparer vos déplacements.
- ✓ Respecter les conditions de circulation et les déviations mises en place.
- ✓ Faciliter le passage des engins de déneigement des routes et des autoroutes.
- ✓ Se protéger des chutes et protéger les autres en dégageant la neige des trottoirs devant votre domicile.

VIGILANCE ROUGE

Dans la mesure du possible :

- ✓ Rester chez vous
- ✓ Ne pas faire de déplacements autres que ceux absolument indispensables.
- ✓ Ecouter les radios locales (France Bleu Isère sur 98.1 FM, récepteurs alimentés par piles si possible).

En cas d'obligation de déplacement :

- ✓ Se munir d'équipements spéciaux.
- ✓ Prévoir un équipement minimum au cas où vous seriez obligé d'attendre plusieurs heures sur la route, à bord de votre véhicule.
- ✓ Ne pas quitter celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche :

- ✓ Ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- ✓ Protéger vos canalisations d'eau contre le gel
- ✓ Prévoir les moyens d'éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.

C.C.M. La Cellule de Crise Municipale
FICHE REFLEXE
HABITANT- TEMOIN**Feux de forêt**

Tout le territoire de la Commune, plus particulièrement : Les Fauries, Le Champ du Mouton, Le Collet, La Morte, Les Jaillels, La Motte, Pépinière

Conduite à tenir :

Vous êtes témoin d'un départ de feu :

- ✓ **Prévenir les secours en composant le 18 ou le 112.**
- ✓ Quitter immédiatement le lieu de l'incendie
- ✓ Rechercher un écran de protection ou de zone dépourvue de végétation
- ✓ En véhicule, rechercher un espace dégagé et rester à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes
- ✓ Respecter les instructions formulées par les services de sécurité présents sur les lieux

Proche du sinistre :

- Abriter ou isoler les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion
- Fermer les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison
- Abriter ou isoler les véhicules
- Calfeutrer les fenêtres et bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et fumées
- N'évacuer les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun

Après le sinistre :

- Eteindre les foyers résiduels
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée
- Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
- Venir en aide aux voisins
- Ecouter la radio (France Bleu Isère sur 98.1 FM, radios locales, récepteurs alimentés par piles si possible).

C.C.M. La Cellule de Crise Municipale
FICHE REFLEXE
HABITANT- TEMOIN**Rupture de Barrages**

Les zones affectées par l'onde de submersion en cas de rupture brutale ou totale des **barrages de St Pierre de Cagnet et du Sautet** sont déterminés par la cartographie de présentation du zonage des PPI (Plan Particuliers d'Intervention des barrages de St Pierre de Cagnet et du Sautet) qui précisent les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités, à la population et l'organisation des secours).

Localisation :

Voir cartographie en annexe II

Terrains concernés sur la commune de Sinard, en bordure du lac de Monteynard-Avignonet (aucune habitation concernée).

- ✓ Le Coin
- ✓ Serre Mouchet
- ✓ Les Martourets

En cas de destruction partielle ou totale de barrages :**Conduite à tenir :**

- ✓ Se tenir à l'écart des points dangereux
- ✓ Gagner immédiatement les hauteurs
- ✓ Se regrouper et attendre les consignes des secours
- ✓ Respecter les instructions formulées par les services de sécurité présents sur les lieux (confinement ou évacuation...)
- ✓ Ecouter la radio (France Bleu Isère sur 98.1 FM, les radios locales, la télévision (France 3 Rhône Alpes Auvergne).

**C.C.M.
FICHE REFLEXE
HABITANT- TEMOIN**

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD) : le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière ou par canalisation (rupture de la conduite de gaz/pipeline éthylène).

Canalisation de gaz / Pipeline Ethylène [Tél. Alerte : 04 92 64 90 85](tel:0492649085)

Les pipelines sont des canalisations enfouies dans le sol à des profondeurs variables. Ils assurent de la manière la plus sûre et la plus économique possible le transport des gaz, produits chimiques et hydrocarbures. La sécurité de leur fonctionnement est contrôlée périodiquement. Les pipelines sont calculés pour résister à des pressions importantes, mais ils restent vulnérables aux agressions extérieures et surtout celles provoquées par des engins mécaniques. Le percement d'un pipeline entraîne un jaillissement de produit gazeux ou liquide qui peut présenter les risques suivants : explosion, incendie, asphyxie, pollution.

Localisation :

- ✓ Le Collet
- ✓ Les Jailllets
- ✓ La Morte

Par voie routière :

La commune est concernée par la RD 110 et l'A 51.

Conduite à tenir si vous êtes témoin d'un accident :

- ✓ **Prévenir les secours en composant le 18 ou le 112.**
- ✓ Quitter immédiatement le lieu de l'accident.
- ✓ Sortir de votre voiture.
- ✓ Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri.
- ✓ Fermer les portes et fenêtres avec arrêt de la ventilation.
- ✓ Ne pas fumer.
- ✓ Respecter les instructions formulées par les services de sécurité présents sur les lieux (Confinement ou évacuation...).
- ✓ Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils seront pris en charge par les enseignants, un Plan de Mise en Sécurité des écoles a été prévu (PPMS)
- ✓ Ne pas encombrer les réseaux téléphoniques
- ✓ Attendre la fin de l'alerte avant de sortir.

Fiche distribuée aux habitants concernés.

**FICHE
R 6/G**

**C.C.M.
FICHE REFLEXE
HABITANT- TEMOIN**

Accident sur A51 ou dans le TUNNEL DE SINARD

PREVENIR POMPIERS/CODIS/GENDARMERIE/PREFET/AREA

**Tél CESAR
(Centre d'Exploitation de Sécurité et d'Assistance Routière :
Tél 04.79.28.18.18 / Fax 04.79.60.78.01)**

DECLENCHEMENT PLAN SPECIAL D'INTERVENTION

Activation de la cellule communale de crise et

Mise à disposition des structures de la commune.

Pas d'intervention sur site sans accord des responsables des secours.

CHAPITRE II :

LES MOYENS RECENSES

C.C.M. MOYENS MATERIELS LISTE DU MATERIEL DETENU PAR LA COMMUNE
--

Type de matériel	Nombre de places	Quantité ou possibilités d'utilisation	Localisation et coordonnées du détenteur
Peugeot PARTNER	3	Véhicule de liaison Transport de matériel léger.	Service Technique Remi Garcin
Renault KANGOO	2	Véhicule de liaison. Transport de matériel léger.	Service Technique Remi Garcin
Tracteur agricole Engin de déneigement	2	Transport matériaux	Service Technique Remi Garcin
Remorque \geq 700 kg	/	Transport matériel léger	Service Technique Remi Garcin
1 Tronçonneuse	/		Service Technique Remi Garcin
2 Débroussailleuses			Service Technique Remi Garcin
Tracteur tondeuse Rider16	1		Service Technique Remi Garcin
1 taille haie			Service Technique Remi Garcin
1 Poste à souder			Service Technique Remi Garcin
1 scie circulaire			Service Technique Remi Garcin
Coffret makita			Service Technique Remi Garcin
1 mégaphone			Service Technique Remi Garcin

C.C.M. MOYENS MATERIELS LIEUX D'ACCUEIL – TRANSPORT – ALIMENTATION Lieux d'Hébergement

LIEUX D'ACCUEIL	LOCALISATION	CARACTERISTIQUES
Salle Polyvalente	Le Village (derrière la Mairie)	Environ 130 personnes Clés en mairie, Tables et chaises disponibles Pas de téléphone fixe Borne Wifi
Ecole maternelle Jouxtant la Salle Polyvalente	Le Village	+ 30 personnes 1 classe + 1 mezzanine en dehors des jours scolaires Tel : 04 76 34 07 22 Clés hors période scolaire en Mairie
Ecole Primaire « Maison Mazet »	Le Village	+ 90 personnes 3 classes + 1 salle périscolaire en dehors des jours scolaires Tel : 04 76 34 28 24 Clés hors période scolaire en Mairie
Ecole Primaire « Classe bâtiment Mairie »	Place de la Mairie	+ 30 personnes 1 classe en dehors des jours scolaires Tel : 04 76 34 28 21 Clés hors période scolaire en Mairie
La Maisou (2 salles)	Le Village	90 places (50+40) Tables et chaises Point d'eau
Restaurant Scolaire	Le Village	Environ 100 personnes 2 salles + 1 cuisine Tel : 04 76 34 28 26 Clés en Mairie

C.C.M. MOYENS MATERIELS LIEUX D'ACCUEIL – TRANSPORT – ALIMENTATION Transports collectifs

TYPE DE VEHICULE	LOCALISATION	MODALITES DE MOBILISATION
Taxi	Allo Stef' Monestier de Clermont	06 85 65 14 41
	Bouzac Monestier de Clermont	04 76 34 30 81 06 85 69 10 20
Ambulances	Ambulance du Trièves Monestier de Clermont	04 76 34 18 00 04 76 34 22 12

C.C.M. MOYENS MATERIELS LIEUX D'ACCUEIL – TRANSPORT – ALIMENTATION Alimentation
--

Magasin	Localisation	Modalité de mobilisation
INTERMARCHE Alimentation générale	Monestier de Clermont Les Carlaïres Sud	04 76 34.38.30
PROXY Alimentation générale	Monestier de Clermont 136 Grand Rue	06 73 71 20 12
EPICERIE CAFE JEANNE	Saint Martin de la Cluze Rue des Gantiers	09 54 19 36 54
CASINO Alimentation générale	VIF 5 avenue du 8 Mai 1945	04.76.72.76.40

C.C.M. MOYENS MATERIELS LISTE DES PERSONNES RESSOURCES Entreprises, artisans, médecins.
--

Entreprise	Activités	Modalité de mobilisation et capacité d'approvisionnement.
CAPRIO TPM		La Combe SINARD 06.89.09.70.66
TRIEVES TRVAUX		48 Route des Peyrouses 38650 ROISSARD Tel : 04 76 34 16 37
PELISSARD		177, Grand Rue MONESTIER 04 76 34 00 07
MANCEL	Maçonnerie	Lot Les jardins du lac TREFFORT 04 76 34 08 68
BONZY CHARPENTE	Charpente	Champ du Mouton SINARD 04.76.34.05.31 06.80.88.96.11
BACCHETTA	Menuiserie, dépannage général	Pré du moulin MONESTIER 04 76 34 03 76 06.83.60.44.93
ATM DOS SANTOS Paul	Maintenance, dépannage système de chauffage	4 lot Les Grands Prés SINARD 04.76.84.86.84
HAUT FREYDIER FREYDIER Cédric	Plomberie	204 rue Principale TREFFORT 06.68.02.56.25
ROGER PLOMBERIE	Plomberie	3 chemin de la Salette MONESTIER DE CLERMONT 06 47 58 86 79
DAMIEN VIZINI	Electricité	VIF 06 31 83 07 07

C.C.M.
MOYENS MATERIELS
LISTE DES PERSONNES RESSOURCES
Entreprises, artisans, médecins.

SUITE MEDECINS

Dr Christian JOURDAN	Médecins sur MONESTIER DE CLERMONT	04 76 34 03 31 06 03 28 93 27
Dr Julie BULTEZ		04 76 34 03 31
Dr Adèle MONTPIED		04 76 34 03 31
Dr Patricia CUGNOD-LEGER		04 76 34 18 42 09 63 42 86 92

CHAPITRE III :

PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE ET ANALYSE DU RISQUE

**C.C.M.
PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE****Géographie :**Superficie totale : 10 km²

Superficie des bois : environ la moitié de la surface de Sinard est occupée par du boisement

Altitude maximale : 880 m

Altitude minimale : 750 m

Nombre d'habitants permanents : 723 habitants répartis sur 337 habitations.**Répartition :**

- ✓ Le Village et ses hameaux :
 - Les Fauries
 - Le Collet
 - La Morte
 - Les Jaillets
 - La Motte
 - Pépineyre

Lieux d'accueil d'enfants :

- ✓ 1 école maternelle..... **29 enfants**
- ✓ 1 école primaire.....**81 enfants**

**C.C.M.
IDENTIFICATION DES RISQUES****Glissement de terrain**

Hameaux concernés :

- ✓ Le Champ du Mouton → 5 habitations (4 principales et 1 secondaire)
- ✓ Les Fauries → 9 habitations (7 principales et 2 secondaires)
- ✓ La Motte → 12 habitations (9 principales et 3 secondaires) + le CEF Le Relais du Trièves
- ✓ Pépinière → 1 habitation

Séisme

Zone de sismicité 3 (modérée)

Ensemble du territoire de la commune concerné 337 / 723 habitants.

Fortes chutes de neige

Tout le territoire de la commune est concerné – Voir Annexe IV « Procédure de vigilance météo »

Feux de forêt

Aucun feu de forêt répertorié.

Secteurs éventuellement menacés par l'incendie :

- ✓ Les Fauries, Le Champ du Mouton, Le Collet, Vière, La Morte, Les Jailleys, La Motte, Pépineyre

Rupture de barrages

Secteurs concernés par la rupture de barrages :

- ✓ Le Coin, Serre Mouchet, Les Martourets → 0 habitation / 0 résident sur les sites

Transport de matières dangereuses (TMD) :➤ Canalisation de gaz/Pipeline Ethylène (Document exploitant)

Tout le territoire de la commune est concerné

Aucun incident répertorié.

Hameaux concernés par une éventuelle exposition :

- ✓ Le Collet → 10 habitations dont 1 sur Monestier de Clermont
- ✓ Les Jaillels → 16 habitations
- ✓ La Morte → 14 habitations

➤ Par voie routière

La commune est concernée par la RD110 et l'A51

Aucun incident répertorié

Accident sur l'autoroute A51 ou dans le tunnel de Sinard :

Pas d'accident recensé sur la commune.

- ✓ Si accident, déclenchement plan spécial d'intervention (annexe III).
- ✓ Pas d'intervention sur site sans accord des responsables de secours.

<p style="text-align: center;">C.C.M. Cartographie voies, chemins communaux</p>
--

- PLU <https://sinardwp.fr/revision-allee-du-plu>
- Cartes des aléas <https://sinardwp.fr/revision-allee-du-plu>
- Cadastre informatisé <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>
- Ou <https://cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>
- Plan d'Intervention Transalpes ([classeur rouge](#))
- Plans Particuliers d'Intervention des Barrages de St Pierre de Cagnet et du Sautet ([dossier rouge](#))
- PPMS / Plan particulier de mise en sécurité des écoles

Ces documents seront disponibles au poste de commandement

APPROBATIONS	SIGNATURES ou date de délibération
Commission sécurité de Sinard	
Conseil municipal de Sinard	
Monsieur le Maire de Sinard	
Avis du Chef de centre des Sapeurs Pompiers de Monestier de Clermont	
Autres autorités	
Autres autorités	
Monsieur le Préfet de l'Isère ou son représentant	SIDPC

ANNEXES

ANNEXE I

FICHE DE RENSEIGNEMENT POPULATION

NOM :

Prénom :

Adresse postale :

Composition de la famille (Nom/Prénom et qualité) :

-	-
-	-
-	-

Un système d'alerte par SMS peut être envoyé par la mairie le jour de l'évènement. Le service est gratuit. Si la mairie doit m'alerter en cas d'évènement majeur, je souhaite que ces numéros de téléphone soient utilisés (ces informations sont confidentielles) :

- Portable 1 :

Portable 2 :

Avez-vous la possibilité de vous déplacer en véhicule ?

OUI

NON

Souhaitez-vous être hébergé provisoirement par la mairie dans un centre de regroupement prévu à cet effet ?

OUI

NON

En cas de nécessité, pouvez-vous héberger sous votre toit ?

OUI

NON

Si oui, nombre de couchages :

NB : Attention aux animaux domestiques.

Les personnes souhaitant un hébergement devront résoudre ce problème (laisse, muselière, cage, nourriture...).

Le :

Signature :

Conformément aux dispositions du code de la sécurité intérieure, le plan communal de sauvegarde définit, au regard des risques connus d'ordre naturel, technologique et sanitaire, l'organisation mise en place par la commune de Sinard ainsi que les moyens à sa disposition pour assurer l'alerte et la protection de la population en cas d'évènements de sécurité civile.

À l'initiative du maire, ce plan prévoit la tenue d'un fichier de données nominatives des habitants de la commune, destiné à vous avertir de façon individuelle et à faciliter votre assistance.

Les destinataires de vos données, qui sont tous soumis au secret professionnel, sont, outre le Maire, le personnel communal, les élus et les structures de secours identifiés dans le Plan Communal de Sauvegarde en cas de mise en oeuvre de ce dernier et selon leurs besoins respectifs.

Afin d'assurer l'efficacité de ce dispositif, nous vous remercions de tenir la mairie informée de tout changement relatif à votre situation (déménagement, naissance, décès, modification de numéro de téléphone...).

ANNEXE II

PLANS ET CARTOGRAPHIES

- Plan 1 : Plan général du PLU
- Plan 2 : Plan de zonage des risques
- Plan 3 : Carte des aléas
- Plan 4 : Localisation des risques à Sinard : canalisation de transport d'éthylène
- Plan 5 : Plan de la zone de submersion de St Pierre de Cognet
- Plan 6 : Plan de la zone de submersion du Sautet

Plan 2 :

Plan de zonage des

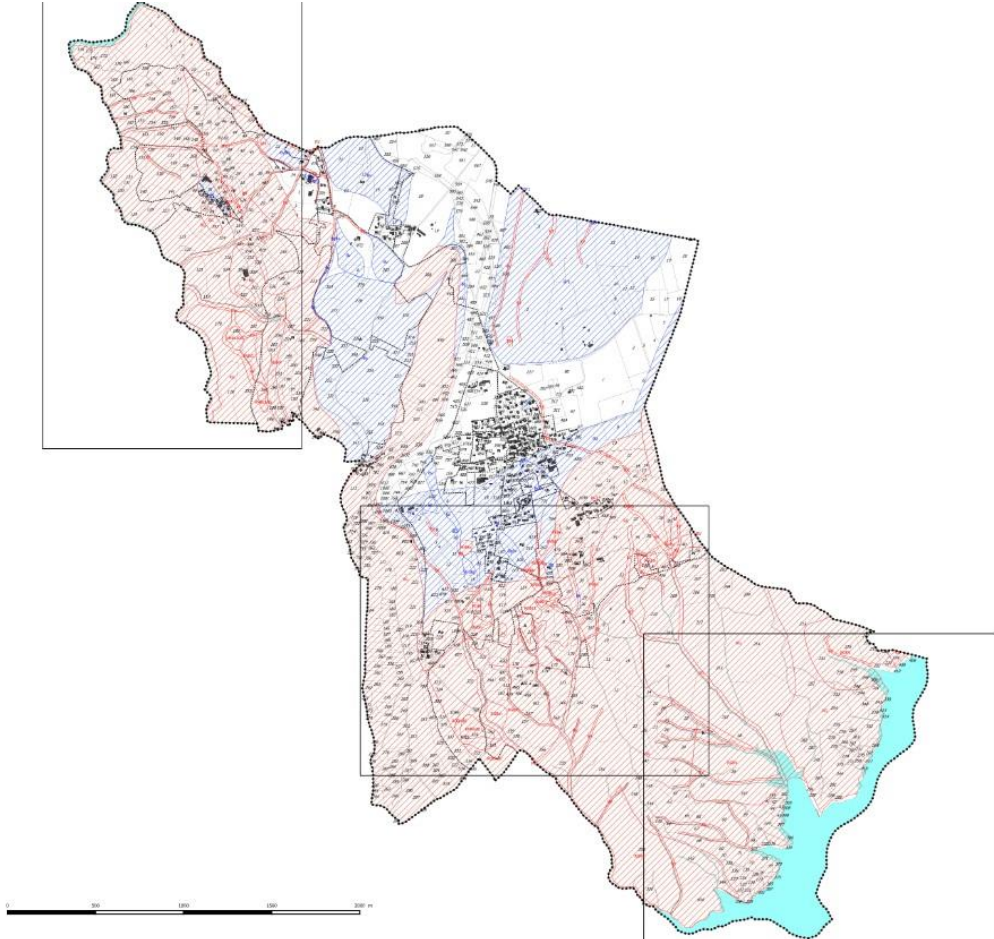
Département de l'Isère
Commune de Sinard

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de
Zonage et risque

épode

N° de parcelle	Surface (m²)	Statut
001	100	U
002	200	U
003	300	U
004	400	U
005	500	U
006	600	U
007	700	U
008	800	U
009	900	U
010	1000	U



Légende

Risques

- ▭ Secteur constructible avec prescription
- ▭ Secteur constructible en dehors des exceptions prévues par le règlement local

Les périmètres dans les zones indiquent les périmètres liés aux risques : les périmètres sont indiqués dans le règlement.

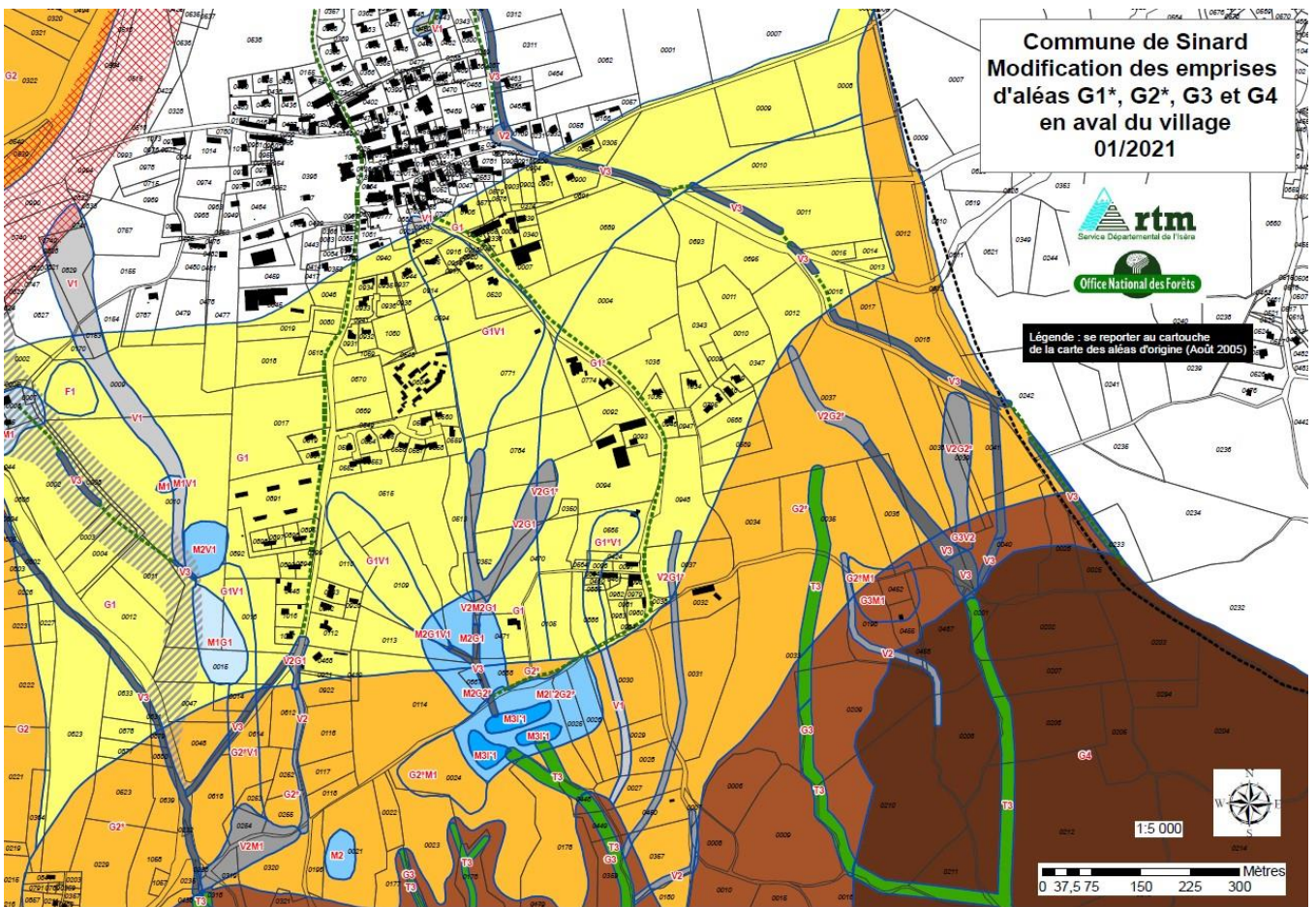
▭ Afin d'être en conformité sur sinard (ensemble de la commune)

Les données issues principalement du SIVU de l'Isère, à cet effet :

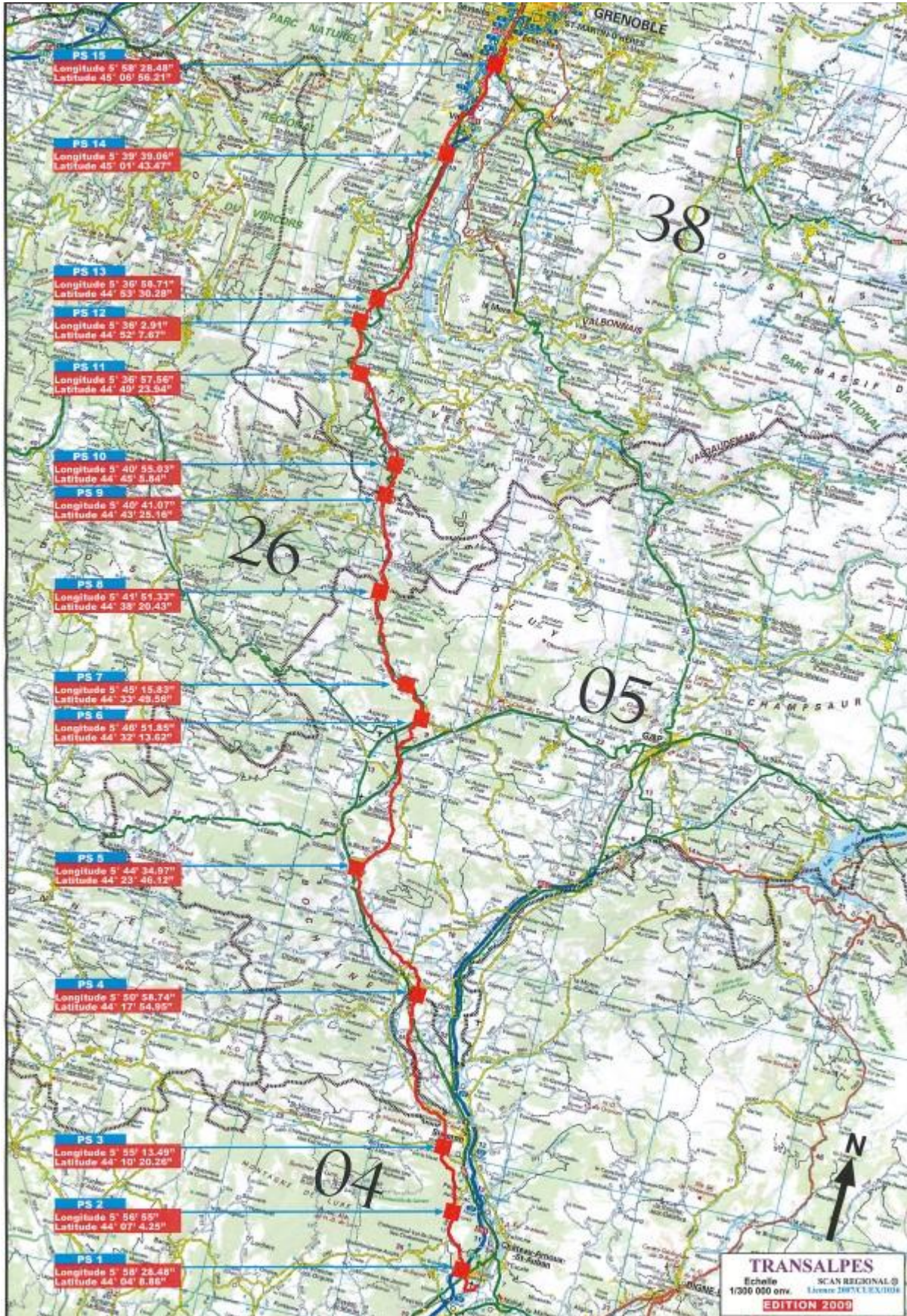
- Echelle à la pose d'après : de 1:50000
- Épaisseur du trait : 2mm sur le terrain

© 2023 Sinard

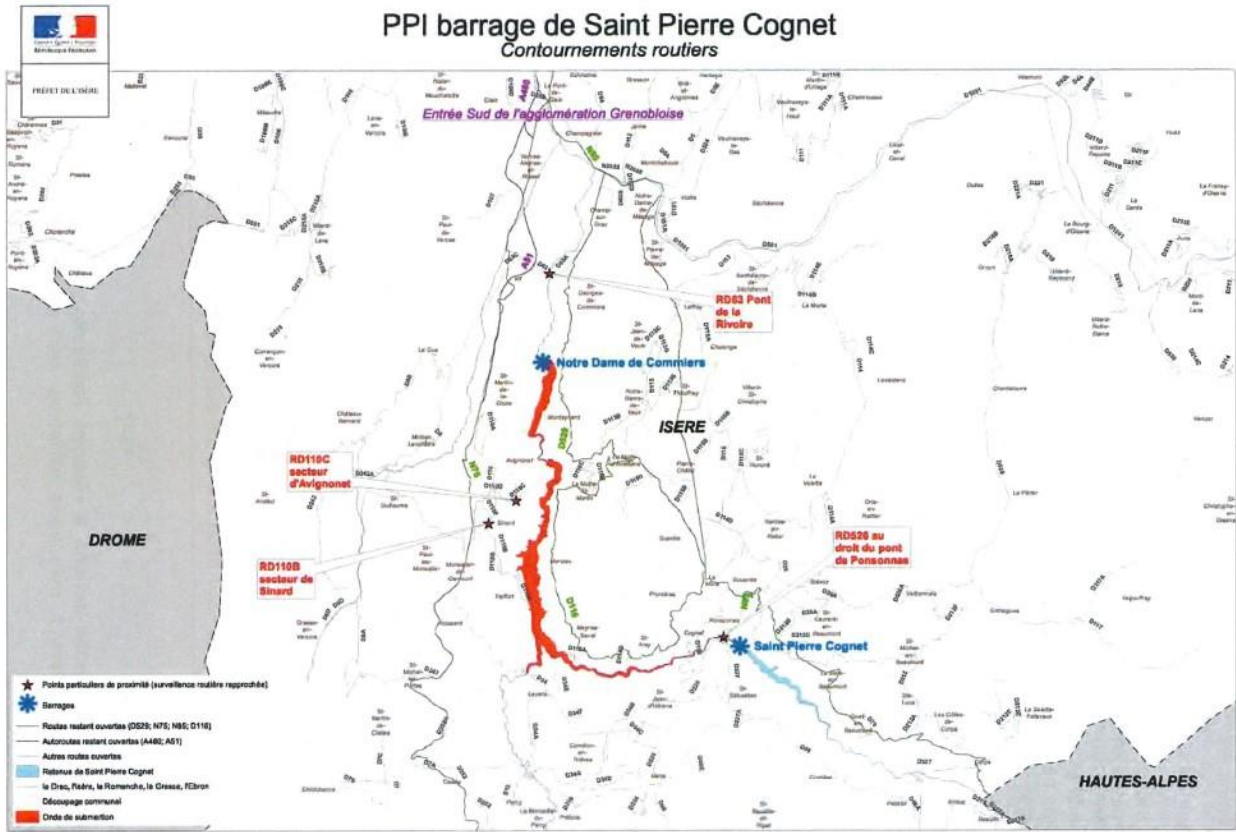
Plan 3 : Carte des aléas



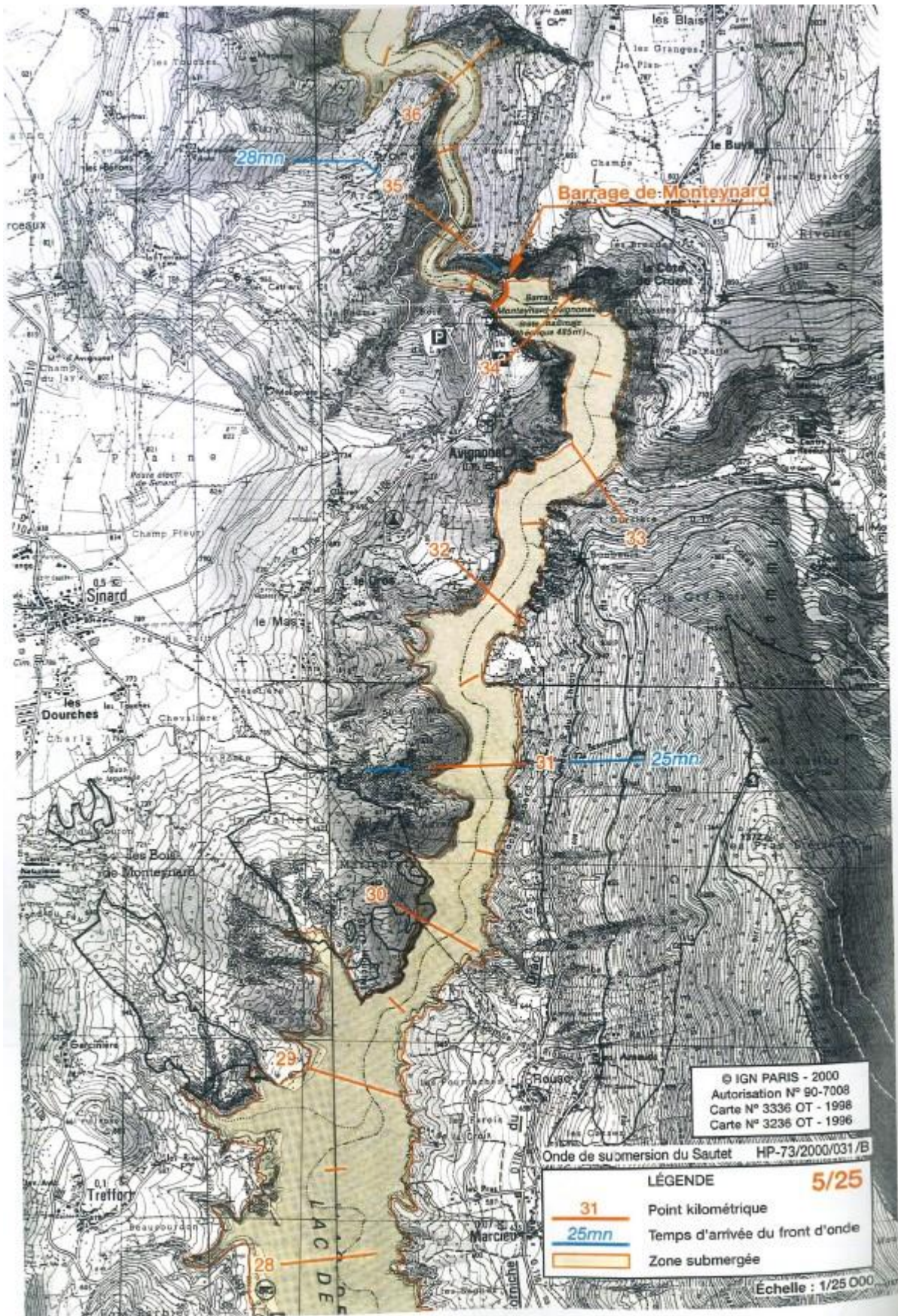
Plan 4 : Localisation des risques à Sinard : canalisation de transport d'éthylène



Plan 5 : Plan de la zone de submersion de St Pierre de Cognet



Plan 6 : Plan de la zone de submersion du Sautet



ANNEXE III

FICHE MISSION AREA

Chef du Service Coordinateur	Cadre d'astreinte Direction de l'Exploitation ou son représentant
Organisme à contacter	<p>CESAR : Centre d'Exploitation de Sécurité et d'Assistance Routière</p> <p>Téléphone : 04 79 28 18 18 (liste rouge)</p> <p>Télécopie : 04 79 60 78 01</p>
<p>Mission du PC CESAR :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer le Centre d'Entretien qui organise la mise en place des balisages de coupure d'autoroute (en fonction des éléments de décisions de la cellule de crise) - Informer les forces de l'ordre compétentes sur le secteur autoroutier - Informer le cadre d'astreinte de la direction de l'exploitation - Mettre en œuvre des messages PMV correspondant aux coupures et mesures de gestion de trafic - Retransmettre les informations liées aux conditions de circulation sur autoroute à la radio 107.7 FM. 	

ANNEXE IV

PROCEDURE DE VIGILANCE METEO

Chaque membre du poste de commandement communal doit rester attentif aux bulletins météo. Cependant, en cas de passage en vigilance rouge, les membres doivent se tenir prêts à se réunir pour analyser le type de situation envisageable.

La carte de vigilance vous informe si un danger météorologique peut toucher le département dans les 24 heures à venir. En effet, pour mieux participer à la protection des personnes et des biens, Météo France met en œuvre cette procédure « vigilance météo ».

Au-delà de la simple prévision du temps, elle souligne et décrit, lorsque c'est nécessaire, les dangers des conditions météorologiques des 24 heures à venir. Elle fournit des conseils de comportement adaptés, aidant ainsi le grand public et les professionnels à tenir pleinement compte des avertissements lancés par les météorologistes.

Une couleur est attribuée : vert, jaune, orange et rouge à chaque département métropolitain selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues. Si la carte de vigilance comporte au moins une zone rouge ou orange, un bulletin régional de suivi de phénomène exceptionnel est émis par Météo France précisant l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin.

La carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour par Météo France pour une diffusion à 6 heures et à 16 heures. Des actualisations intermédiaires sont effectuées chaque fois que la situation le requiert.

La carte de vigilance est consultable en permanence par tous sur le site internet de Météo France :

www.meteo.fr

Site internet :

<https://France.meteofrance.com/vigilance>

Pour renforcer la vigilance météo, Météo France également une information accessible à tous pour le coût d'un simple appel sur une ligne téléphonique dédiée :

Tél : 05 67 55 95 00

ANNEXE V

ABREVIATIONS

CCM	Cellule de Crise Municipale
COS	Commandant des Opérations de Secours
DICRIM	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
DOS	Directeur des Opérations de Secours
PCS	Plan Communal de Sauvegarde
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SIDPC	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité des Ecoles